



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/BAR/1  
30 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES  
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION POUR LA BARBADE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	3 - 11	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	12 - 14	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	15 - 22	5
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	23 - 26	7
A. Mise en oeuvre et exécution . . . . .	23	7
B. Supervision et examens . . . . .	24	8
C. Mobilisation des ressources . . . . .	25 - 26	8
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Barbade (1997-1999) . . . . .		9

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération pour la Barbade décrit dans ses grandes lignes le programme de coopération technique entre le Gouvernement barbadien et le PNUD pour la période 1997-1999. Il représente le résultat de consultations entre le PNUD, le gouvernement, les organismes du système des Nations Unies et la communauté des donateurs en général. Il tient compte en particulier des consultations en cours avec le Cabinet du Premier Ministre barbadien au sujet de la coopération du PNUD à l'élaboration d'un plan pour l'élimination de la pauvreté à la Barbade.

2. Le présent cadre de coopération se fonde également sur le Plan de développement 1993-2000 du Gouvernement barbadien et sur d'autres énoncés de politique tels que les Livres blancs sur la réforme du secteur public et de l'enseignement, qui décrivent les buts, objectifs et stratégies de développement de la Barbade. Il tient compte des résolutions de l'Organisation des Nations Unies auxquelles le gouvernement est partie, ainsi que les plans d'action adoptés aux récents sommets des Nations Unies sur le développement.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. La Barbade est un petit État insulaire en développement possédant une dotation restreinte en ressources naturelles. Le pays a une superficie de 430 km<sup>2</sup> et une zone économique exclusive de 167 000 km<sup>2</sup>. Selon le plus récent recensement, le pays comptait 260 491 habitants en 1990; on estime que sa population était de 264 400 habitants en 1995.

4. La Barbade a lancé en 1990-1991 un programme de stabilisation visant à contrer les difficultés éprouvées dans les années 80. Mais la récession s'est aggravée et le chômage a augmenté. Le produit intérieur brut (PIB) est tombé de 4,3 % par an entre 1990 et 1992, mais il a repris sa croissance en 1993 avec un peu moins de 1 %. Il a ensuite progressé de 4 % en 1994, puis de 5,2 % en 1996 alors qu'un regain de confiance stimulait des investissements nouveaux, en particulier dans le secteur touristique. Le taux moyens de chômage, qui était de 25,1 % en 1992, est tombé à 14,5 % en 1996. Le revenu par habitant est passé de 5 686 dollars en 1990 à 6 001 dollars en 1995.

5. Bien que la Barbade soit parvenue à enrayer la récession et à réduire le chômage, le taux de chômage reste élevé dans la tranche des 15 à 24 ans (39 %) et dans celle des 25 à 39 ans (38,7 %). De plus, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime qu'en 1995, au moins 20 000 Barbadiens – 7,5 % de la population – vivaient dans la pauvreté, taux qui était sans doute plus élevé en milieu rural. D'autre part, le taux de mortalité infantile, qui était de 13 pour mille naissances vivantes en 1992 et était tombé à moins de 10,0 pour mille en 1994, est remonté à 13,2 pour mille en 1995.

6. Malgré les progrès réalisés dans le domaine du développement humain, comme en témoigne le fait que l'indicateur du développement humain de la Barbade se place au 25<sup>e</sup> rang en 1996, on est parfaitement conscient de l'aggravation de problèmes tels que la pauvreté; la séropositivité VIH et le SIDA, surtout chez

les jeunes; le déficit en ressources humaines, surtout dans la tranche des 15 à 24 ans; et la mise en valeur durable de l'écosystème fragile de la Barbade. Les conclusions préliminaires d'une étude des attitudes et perceptions des jeunes Barbadiens, réalisée en 1992/1993 par l'Institut d'études sociales et économiques, indique l'existence d'un sentiment de désespoir et d'impuissance chez un échantillon de jeunes de 15 à 24 ans, et une apathie et une désaffection généralisée pour les institutions sociales traditionnelles. Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes si le gouvernement veut au moins maintenir les acquis en matière de développement humain.

7. À la Barbade, la planification sociale a été guidée par deux grands principes : la nécessité de permettre à chacun de participer pleinement et en toute égalité à la vie socioéconomique de la collectivité, et la nécessité d'améliorer la qualité du capital humain. À l'heure actuelle, les secteurs sociaux représentent 38,5 % des dépenses totales, la majeure partie allant à l'environnement, suivi de l'éducation. L'investissement dans les services de santé a donné des résultats particulièrement intéressants. En 1995, l'espérance de vie à la naissance était de 77,9 ans pour les femmes, contre 67,7 ans en 1960, et de 72,9 ans pour les hommes, contre 63,4 ans en 1960.

8. S'agissant de la problématique hommes-femmes, le gouvernement a élaboré un Énoncé national de politique sur les femmes (1995) pour la mise au point et l'application de stratégies et de mesures en vue d'une intégration plus poussée des femmes au processus de développement et de la réalisation de la parité hommes-femmes à la Barbade.

9. La protection et la gestion de l'environnement sont des préoccupations névralgiques de l'économie barbadienne étant donné que ses principaux secteurs, surtout le tourisme, sont largement tributaires des ressources physiques et naturelles de l'île. Ces dernières années, la dégradation de l'environnement s'est manifestée par l'érosion des sols et du littoral, la pollution des eaux et de la mer, la destruction des récifs coralliens, des rejets de substances dangereuses, et la destruction d'exemplaires rares de flore et de faune. Face à ces problèmes, le gouvernement propose une démarche globale pour la gestion de l'environnement comprenant une action législative ainsi qu'une approche intersectorielle de la planification et une approche participative des questions touchant la conservation littorale et marine. Une approche globale, conforme au Plan d'action pour les petits pays insulaires en développement, a été mise en oeuvre, qui comprend un projet concernant les déchets solides (projet des égouts du littoral Sud-Ouest) et la constitution d'une Commission du développement durable, dans le cadre du projet Capacités 21.

10. La Barbade a une longue réputation de gouvernance saine et efficiente, tant en ce qui concerne ses organes de participation populaire que son administration publique. La fonction publique a toutefois besoin d'être modernisée et rationalisée. Le projet de Livre blanc sur la réforme du secteur public identifie certains domaines problématiques à régler. Le gouvernement a déjà restructuré le Ministère de la fonction publique et créé un Groupe des services de gestion pour contribuer au contrôle des rendements des ressources humaines et des structures organisationnelles. En outre, le gouvernement s'est engagé à

mettre en oeuvre une ferme politique de privatisation afin de réduire la portée des activités de l'État dans le secteur des entreprises commerciales.

11. Depuis l'indépendance, les gouvernements successifs ont donné un ordre de priorité élevé à la mise en valeur des ressources humaines. Les principaux défis qui se posent au gouvernement consistent à maintenir le niveau actuel de cette mise en valeur face à l'augmentation du coût de financement du développement. Ainsi, l'objectif premier du gouvernement pour la période 1996-1999 est la croissance dans l'équité, une réduction marquée du chômage et la réduction de la pauvreté. La stratégie du gouvernement consiste à réaliser un taux annuel de croissance de la production d'au moins 3 %, essentiellement dans le secteur touristique et les exportations de biens et de services internationaux, tout en renforçant les couplages entre l'éducation et le monde du travail et en renforçant et maintenant les services de santé, principalement en faisant appel à la participation communautaire.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

12. À noter que la Barbade est devenu pays contributeur net en 1991, au début du cinquième cycle. Suite à l'adoption du programme de stabilisation en 1991, il a été convenu de prolonger le quatrième programme de pays (1987-1991). De ce fait, le cinquième programme de pays n'a commencé qu'en avril 1995 alors que le cinquième cycle était dans sa troisième année.

13. Compte tenu de l'atténuation du programme, les ressources du chiffre indicatif de planification (CIP) affectées au programme de pays de la Barbade n'ont pas été intégralement utilisées pendant le cinquième cycle et l'examen à mi-parcours n'a pas eu lieu. Les interventions, d'envergure restreinte et d'ordre surtout stratégique, visaient essentiellement à renforcer les capacités dans les domaines de la gestion de l'environnement et du perfectionnement de la gestion du secteur public. Les projets relevant de ce dernier domaine concernaient le Ministère de la fonction publique, principal agent du changement dans le processus névralgique de réforme administrative, et ils consistaient notamment à fournir à de hauts fonctionnaire une formation du niveau de la maîtrise et à introduire des systèmes d'information en gestion assistés par ordinateur et de méthodologies permettant d'évaluer la productivité dans le secteur public. Les activités relatives à la gestion de l'environnement portaient notamment sur la gestion des opérations en cas de catastrophe et elles ont tiré parti du projet régional du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

14. La Barbade étant un pays en développement à revenu intermédiaire, ses besoins en matière de coopération pour le développement excèdent largement les capacités et l'envergure des ressources du PNUD. Le principal enseignement tiré de l'expérience du cinquième cycle est que le PNUD peut démultiplier l'incidence de ses ressources restreintes en se concentrant sur de petites interventions stratégiques dans le domaine du développement humain durable et en fournissant son aide par la voie de programmes régionaux ou sous-régionaux. Du fait de sa neutralité, de son accès à un vaste fichier d'experts internationaux et du rapport coût/efficacité de son action comme partenaire du développement, le PNUD

peut jouer un rôle important dans la mise en oeuvre des projets et programmes financées par les institutions financières internationales.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

15. La Barbade ne dispose que de fonds restreints au titre du prochain cycle de programmation (voir en annexe). La stratégie du PNUD consistera donc, en collaboration avec le gouvernement, à identifier des domaines stratégiques d'intervention et à mobiliser des ressources additionnelles à l'appui de ces interventions. Le PNUD appuiera l'identification et la conception de projets innovateurs axés sur la mobilisation de ressources intérieures et sur l'obtention d'un financement complémentaire fourni par d'autres organismes du système des Nations Unies et partenaires nationaux et internationaux actifs en matière de développement social. En particulier, le PNUD s'efforcera de susciter la conclusion d'alliances stratégiques avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes communautaires, ainsi qu'entre le gouvernement et ces dernières parties prenantes.

16. Compte tenu des résultats de l'enquête sur la pauvreté et la répartition du revenu, réalisée en 1996 par la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi que des problèmes croissants que suscite la pauvreté à la Barbade, la collaboration du PNUD se concentrera sur des interventions catalytiques à grand rendement dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Suite à des consultations avec le gouvernement, ce domaine thématique sera abordé dans le cadre d'un large programme d'appui stratégique au perfectionnement de la gestion du secteur public et de réduction de la pauvreté. L'action sera centrée sur les plans d'action nationaux qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et elle s'articulera sur les accords et recommandations émanant des conférences mondiales successives des Nations Unies, en particulier le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

17. Le gouvernement a affecté un montant annuel de 10 millions de dollars de la Barbade aux activités qui seront lancées dans ce domaines au cours des cinq prochaines années et, en collaboration avec le PNUD, il a entrepris d'élaborer un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté. L'objet principal du Plan consiste à faire des recommandations en vue d'organiser et de créer une caisse d'investissement social en s'appuyant sur l'expérience d'autres pays. On tiendra compte pour cela des recommandations du Sommet mondial pour le développement social, du Plan directeur pour la réduction de la pauvreté dans les Caraïbes, élaboré à la Réunion ministérielle sur l'élimination de la pauvreté, qui s'est tenue en novembre 1996 sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et du résultat des efforts déployés par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en vue de mobiliser des ressources afin de tenir des consultations nationales sur la santé et la pauvreté. Le gouvernement a déjà prévu, dans le budget prévisionnel pour 1997, un crédit de 10 millions de dollars de la Barbade, dont 4 millions seront affectés à la Caisse d'investissement social.

18. Le PNUD coordonnera les activités visant à élaborer le Plan, lesquelles comprennent : la rédaction d'un argumentaire touchant les grandes questions; la mise au point de profils de pauvreté et d'une cartographie de la pauvreté au niveau des municipalités; un voyage d'études en Amérique latine, auquel participeront des responsables officiels et un représentant d'une ONG, au titre de la coopération technique entre pays en développement, afin d'examiner la façon dont fonctionnent et les difficultés techniques que présentent les caisses d'investissement social; et une table ronde de politique pour élucider des questions techniques, contribuer à définir les stratégies futures de la Caisse ainsi que les critères pour l'administration de celle-ci. Les consultations avec les parties prenantes aux niveaux municipal et national auront pour rôle non seulement d'assurer la transparence et la « propriété » du processus, mais encore de faciliter la définition de priorités pour la Caisse et pour le ciblage de groupes particuliers.

19. Le principal produit de ces activités – et le produit majeur attendu pendant la première année du présent cadre de coopération – sera un Plan d'action documenté pour la réduction de la pauvreté à la Barbade. Le reste de la période du présent cadre de coopération sera consacré à la gestion du Plan. Les interventions directes pour la réduction de la pauvreté se fonderont sur les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie que réalise actuellement le Département de la statistique. Toutefois, le PNUD propose que la stratégie pour la réduction de la pauvreté vise en partie à formuler des programmes appropriés de formation et de rattrapage pour les jeunes en vue de les doter de moyens d'existence durables. Le succès de l'exercice se mesurera notamment à la façon dont le gouvernement parviendra, avec l'appui du PNUD, à mobiliser des ressources additionnelles pour la caisse d'investissement social et la mise en oeuvre du Plan.

20. Le Gouvernement a signalé la nécessité de procéder dans la fonction publique à un renforcement institutionnel dans les domaines de la gestion des projets et de la formulation, de l'analyse et de l'évaluation des politiques, afin que ses agents administratifs soient mieux équipés pour traiter de tous les aspects de l'élimination de la pauvreté et amortir les répercussions dommageables de la pauvreté sur les groupes vulnérables. Le PNUD concentrera son action sur un programme de formation généralisée pour la gestion des programmes de réduction de la pauvreté, notamment pour la formation de personnel tant dans le secteur public que dans celui des ONG. Dans domaine du perfectionnement de la gestion du secteur public, entre autres, une aide sera fournie en vue de renforcer le Ministère du travail, du développement communautaire et des sports, qui est chargé du développement social à la Barbade. Le PNUD collaborera directement avec le Ministère dans le domaine de la réduction de la pauvreté afin de sensibiliser l'opinion publique et d'assurer que les projets et programmes reflètent les décisions prises au Sommet mondial pour le développement social et plus précisément le Plan directeur récemment adopté à la Réunion ministérielle sur l'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes. Le PNUD prévoit également d'étudier la possibilité de lancer un rapport national sur le développement humain mettant en lumière les domaines où les besoins sont critiques et d'aider le gouvernement à définir des repères de référence, des outils de contrôle et des évaluations d'impact, notamment en ce qui concerne certains groupes particuliers de la population.

21. Ce domaine thématique étant également considéré comme prioritaire par les organismes du système des Nations Unies et leurs partenaires en matière de développement, le PNUD et les organismes du système des Nations Unies adopteront une approche interinstitutions, en collaboration avec les autres organismes multilatéraux et bilatéraux et les partenaires sociaux nationaux qui collaborent avec le gouvernement dans ce domaine. Conformément à son mandat, le PNUD a entrepris avec les organismes du système des Nations Unies, dans le cadre du système du coordonnateur résident, un projet pour la programmation coordonnée des organismes du système des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté dans les pays desservis par le bureau du PNUD à la Barbade. L'OPS et le PNUD collaborent à un projet sous-régional sur la gestion et le financement de la santé en vue de réduire les répercussions de la pauvreté dans les Caraïbes. Des pourparlers se tiendront avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en vue de formuler une stratégie pour éliminer la violence contre les femmes. Des assistants sociaux recevront une formation en conseil dans le domaine du VIH/SIDA à l'échelon communautaire, sous les auspices d'un conseiller du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), qui sera détaché auprès du PNUD. La Banque de développement des Caraïbes est convenue d'organiser, à l'intention du Ministère du travail, du développement communautaire et des sports et ses organes affiliés, un cours sur la gestion des projets particulièrement adaptés aux besoins du Ministère. Ainsi, les ressources restreintes du PNUD serviront à renforcer les retombées de son programme de réduction de la pauvreté grâce à la collaboration, à démultiplier les fonds disponibles pendant la période du présent cadre de coopération et à mobiliser des ressources additionnelles pour le renforcement des institutions dans le domaine du développement social et du développement humain durable.

22. La mise en valeur des ressources humaines peut se mesurer sous ses aspects quantitatifs et qualitatifs. Les efforts accomplis dans ce domaine devraient susciter une sensibilisation accrue aux questions touchant la pauvreté et aux groupes vulnérables touchés par la pauvreté, ainsi qu'une amélioration de la gestion des projets et programmes de réduction de la pauvreté et un relèvement de leur rapport coût/efficacité. La mesure dans laquelle le programme desservira les secteurs les plus pauvres de la société et de la jeunesse constituera un important critère d'appréciation.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

##### A. Mise en oeuvre et exécution

23. La modalité de l'exécution nationale sera employée, tout comme dans le dernier programme de pays, afin de maximaliser la « propriété » et la participation nationales au niveau du pays. Les organismes du système des Nations Unies, les organisations régionales et les ONG nationales seront également invités à participer dans le cadre de l'action en faveur du renforcement des capacités pour la gestion et la coordination de l'assistance technique extérieure dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Bien que les capacités d'appui des homologues nationaux soient relativement développées à la Barbade, il pourrait se révéler nécessaire d'entreprendre des actions de formation en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et

les ONG en ce qui concerne le ciblage de la pauvreté et la méthodologie du cycle des projets.

#### B. Supervision et examens

24. Le présent cadre de coopération sera sujet aux examens périodiques normaux du PNUD, y compris les évaluations approfondies et les examens annuels de projets, les évaluations biennales d'impact, les rapports intérimaires et les examens triennaux. Un comité mixte de gestion du programme comprenant des représentants du gouvernement, du PNUD et des principaux donateurs examinera tous les six mois les apports, le contenu et l'état d'avancement du programme. Dans l'ensemble, des efforts seront déployés pour assurer une plus grande participation au processus d'examen de la part de toutes les parties prenantes au niveau du pays, en particulier les organisations régionales, les organismes du système des Nations Unies, les organismes de financement et les ONG, dans le cadre de l'action en faveur du renforcement des capacités pour la gestion et la coordination de l'assistance technique extérieure. Des repères de référence seront établis afin de faciliter le contrôle et l'évaluation des répercussions globales des interventions appuyées par le PNUD.

#### C. Mobilisation des ressources

25. En matière de mobilisation des ressources, le défi qui se pose au PNUD consiste à employer ses ressources de base restreintes comme capital d'amorçage en vue de mobiliser d'autres fonds auprès du gouvernement et des autres partenaires à l'appui d'interventions à grande échelle dans le domaine thématique de la réduction de la pauvreté. Le PNUD jouera un rôle de coordination et d'appui dans l'administration du projet de caisse d'investissement social dans le cadre de la modalité de l'exécution nationale. Le PNUD facilitera l'accès à des ressources autres que les fonds publics. À cet égard, il jouera un rôle de collaboration avec d'autres organismes afin de définir les domaines où existent des besoins, de formuler une stratégie pour la mobilisation des ressources et pour répondre aux besoins manifestes qui apparaîtront pendant l'élaboration du Plan.

26. Le tableau des objectifs de mobilisation des ressources, qui est présenté en annexe, reflète le montant total des ressources de base et autres ressources du PNUD qui devraient être disponibles à l'appui du programme du PNUD pendant la période 1997-1999. En outre, la table ronde de politique qui mettra la dernière main au Plan servira d'instance pour sensibiliser les organismes aux besoins de ressources et pour mobiliser auprès de ces derniers des ressources pour le financement des activités du Plan.



Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA BARBADE (1997-2000)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	377	
MCARB 1.1.1	88	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
AEEPP/AST	—	
Total partiel	465 <sup>a</sup>	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	3 000	
Fonds pour le développement durable FEM	40	
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	—	
Total partiel	3 040	
TOTAL	3 505 <sup>a</sup>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

-----